

me Meyret, beau-frère du sieur Dupique, chef de chantier attaché aux travaux de la carrière.

Expulsé de la carrière où il travaillait comme ouvrier, il s'était rendu, le 13, vers minuit, chez le sieur Kora, qui habite une baraque à 100 mètres de la carrière. Il avait demandé à boire, et sur le refus du sieur Kora de le servir, Meyret avait pris un bout de bougie qui se trouvait sur la table.

Ensuite, il avait pénétré, en brisant les serrures, dans un bâtiment où se trouvait le bureau du chef de chantier, qui a été fouillé et dévalisé en partie.

C'est de là que Meyret a dû se rendre à la poudrière, dans un but que sa mort ne permet pas de déterminer, mais qu'il est facile de deviner.

La troisième vacation de la vente des tableaux de la collection Demidoff, au palais San-Donato, à Florence, a produit 1,284,030 fr.

Un acte de vengeance, qui rappelle le vieux Gras, et dont nous avons déjà eu plusieurs exemples, ameutait la foule, hier, sur le boulevard Voltaire.

Une lingère, Mme T... délaissée un peu par son mari, lançait à la tête de sa rivale, une jeune fille, tout le contenu d'une fiole d'acide sulfurique.

La victime a été horriblement défigurée par le liquide corrosif, et ce n'est que pour ses jours; quant à la dame C..., elle a été mise immédiatement à la disposition du commissaire de police.

Les journaux hongrois apportent des détails précis sur le terrible incendie qui a détruit, il y a quelques jours, en moins de cinq heures, le grand et beau village tyrolien de Naunders, qui compte plus de 3,500 habitants.

Sur les deux cents maisons qui composaient le village, quinze à peine ont échappé au feu. La lueur de l'incendie était telle qu'elle a été aperçue du village de Zuz, c'est-à-dire d'une distance de treize Zuz, par le veilleur de nuit. Il donna l'alarme, on fit jouer le télégraphe, et on apprit que, les secours manquant, le village était perdu.

On compte dix morts reconnus; mais il y a eu une grande quantité de blessés et de personnes disparues.

Un fait curieux s'est produit dans la nuit de mercredi à jeudi. Bien que la température soit restée au-dessus de zéro, le lac de Neuchâtel s'est recouvert d'une couche de glace de cinq à dix millimètres sur une assez grande étendue.

Des pêcheurs de Portlamb, arrivés à huit heures, ont été obligés de briser la glace sur la plus grande partie de leur parcours, et même la résistance était telle que le bateau subissait souvent un arrêt momentané. Un pêcheur de Neuchâtel, qui voulait partir à la pointe du jour, a dû rentrer au port, et attendre jusqu'à ce que le soleil eût fondu la glace.

portant conseil, sous la présidence de M. Jules Grévy, au palais de l'Élysée.

Après avoir expédié les affaires courantes, les députés ont pris les mesures à prendre contre les congrégations religieuses.

D'après le relevé officiel, publié par les soins du ministre de l'instruction publique, le nombre d'hommes appartenant à des congrégations non-reconnues par l'État s'élève à 7.441 et le nombre de religieuses à 14.003. C'est donc un total de 21.447 personnes qui seraient prosaïtes.

L'Agence Havas, il sera statué sur la procédure à suivre et les exceptions à faire.

Hier soir il y a eu une conférence du ministre de l'intérieur et du ministre de la justice avec les présidents de section du conseil d'État au sujet des mesures à prendre contre les ordres religieux.

En attendant la mise à exécution de ces mesures, dit l'Agence Havas le préfet de police a adressé à tous les commissaires de police placés sous ses ordres une circulaire confidentielle pour les inviter à dresser l'état de toutes les congrégations autorisées ou non, résidant à Paris, ou dans le département de la Seine. Ils devront indiquer le nombre des membres de ces congrégations, le lieu exact de leur résidence, rechercher si ce sont des congrégations régionales ou locales et françaises ou des congrégations ayant un supérieur à l'étranger, et, enfin, si elles sont soumises ou non à la juridiction de l'archevêque de Paris.

M. le préfet de police vient de décider qu'à l'avenir, il ne serait plus accordé d'autorisation aux loteries organisées directement ou indirectement par les congrégations autorisées ou non-autorisées.

Voici d'après la Justice quels seraient les projets actuels du gouvernement, relativement aux congrégations religieuses.

On expulsera, conformément à l'article 7 de la loi de 1849, les étrangers, membres des congrégations religieuses non-autorisées.

On demandera au conseil d'État un avis établissant que le décret de messidor an XII, est toujours en vigueur.

On mettra ensuite les congrégations non-autorisées en demeure de demander, dans un délai de 6 mois, l'autorisation qui leur manque.

On présentera enfin aux Chambres un projet de loi accordant cette autorisation — et les Chambres le voteront.

Puisieurs préfets ont été mandés à Paris par M. Lepère, pour rendre compte de l'impression produite dans leurs départements par le rejet de l'article 7 et par le vote de l'ordre du jour de M. Devès.

Elle me charge également de vouloir bien vous rappeler que le banquet de la Libre-Pensée a lieu le 26 courant, vendredi dit saint, salle des Tilleuls, 160, rue Ménilmontant, à 8 heures.

Prix : 5 fr. 50. Les enfants, demi-couvert. PUNCH, à 9 heures et quart, prix 0,50 c. Veuillez agréer mes sentiments fraternels.

Pour la commission, Le secrétaire-adjoint, A. LAMY.

On sait que c'est le prince Jérôme-Napoléon Bonaparte qui a inauguré, en France, avec M. de Sainte-Beuve, ces impiété dénonciations du Vendredi-Saint contre la religion catholique. On voit que l'exemple est suivi.

PETITE BOURSE DU 19 MARS 1880 5/0 117,60, 53. — Italien 82,72, 75. — Egypte 287,50, 289,37. — Banque Ottomane 540, 541,25. — Hongrois 87 7/16, 1/2.

Dépêches Télégraphiques LA CRISE MUNICIPALE A MARSEILLE Marseille, 19 mars. A la suite d'une réunion tenue aujourd'hui chez M. Cairo, les dix-huit conseillers municipaux qui avaient voté un blâme au maire de Marseille, viennent de lui adresser leur démission individuelle par lettres particulières et recommandées.

Quatre adjoints, faisant partie du groupe des dix-huit, ont adressé leur démission au préfet dans les termes suivants : « J'ai l'honneur de vous adresser ma démission des fonctions d'adjoint au maire de Marseille, que le Gouvernement de la République m'avait confiées. »

Les conseillers municipaux démissionnaires se proposent d'organiser demain soir une réunion pour faire connaître à leurs électeurs, les motifs de ce projet de loi.

L'ensemble du projet est adopté, article par article. M. de MAILLÉ proteste contre ce vote rapide.

M. GAMBETTA dit que jamais loi ne fut plus discutée.

M. LEPÈRE, ministre de l'intérieur, demande le renvoi de l'interpellation Godelle.

M. GODELLE réclame, au contraire, une immédiate et prompt discussion, au nom de la dignité du gouvernement.

M. LEPÈRE explique que l'interpellation viendra mieux après les débats des projets relatifs à l'administration de l'Algérie. (Interruption à droite.)

Nord-Ouest arriveront sur les côtes de la Grande-Bretagne et de la Norvège affectant celles de la France entre le 21 et le 23. Des orages sur l'Atlantique au Nord de latitude 35.

LES ELECTIONS PROCHAINES EN ANGLETERRE Chambre des Communes : — Sir Stafford Northcote proposa à la Chambre de s'journer jusqu'à mercredi, après la présente séance. La proposition du chancelier de l'Echiquier est adoptée.

M. O'Gorman développe une proposition relative à la lettre de lord Beaconsfield, lettre précédemment publiée, et attaque avec violence la conduite des Tories et des Wighs à l'égard de l'Irlande.

M. Alex. Martin Sullivan, appuie la motion de M. O'Gorman; il blâme énergiquement la pression électorale exercée par lord Beaconsfield et les conservateurs.

Sir Stafford Northcote repousse l'accusation, et insiste sur ce fait, que M. Sullivan a lui-même adroitement usé de son influence pour exercer une pression sur les élections.

L'orateur déclare que le gouvernement est opposé au parti de l'Economie ruler, parce que ce parti compromet l'unité de l'empire Britannique.

La séance est levée alors, parce que la Chambre ne se trouve plus en nombre suffisant pour valablement délibérer.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS (Service télégraphique particulier) Séance du 20 mars 1880 PRÉSIDENCE DE M. GAMBETTA.

La séance s'ouvre à 2 heures. Le GÉNÉRAL FARRÉ, ministre de la guerre, dépose la loi sur l'État-major.

L'urgence est déclarée. La Chambre décide la discussion immédiate des articles de ce projet de loi.

L'ensemble du projet est adopté, article par article. M. de MAILLÉ proteste contre ce vote rapide.

M. GAMBETTA dit que jamais loi ne fut plus discutée.

M. LEPÈRE, ministre de l'intérieur, demande le renvoi de l'interpellation Godelle.

La société établie chez M. Fr. Dubar, et l'estaminet de la Brasserie du Moulin, rue du Moulin, 49, informe les amateurs, que le dimanche 18 avril 1880, elle donnera en son local, un jeu de boule à la platine, conformément aux dispositions ci-dessous :

650 fr. de prix en espèces. — 1er prix, 200 fr.; 2e, 140; 3e, 100; 4e, 75; 5e, 55; 6e, 35; 7e, 25; 8e, 20.

La société la Lion Belge, établie chez M. Charles Larnou, rue des Sept-Ponts, 69, organise un concours international de JEU DE BOULE AU PAS, qui aura lieu le dimanche 28 et lundi 29 mars. Voici la liste des prix :

1er prix, médaille en vermeil aux armes de la ville et 80 fr. en espèces; 2e prix, médaille en argent aux armes de la ville et 33 fr. en espèces; 3e prix, médaille en argent aux armes de la ville et 20 fr. en espèces; 4e prix des points, médaille en argent aux armes de la ville et 10 fr. en espèces; 5e prix, médaille en argent, pour la société la plus nombreuse (hors Roubaix); 6e prix, médaille en argent à la société qui fera la plus belle entrée (hors Roubaix).

(Pour de plus amples détails, voir les affiches.)

BULLETIN FINANCIER Paris, 19 mars. Les heures étrangères arrivant en hausse aujourd'hui et la réaction d'hier a été effacée rapidement sur les fonds internationaux. Nous les laissons au plus haut ainsi le Berlin a fini à 75 1/16, le 6 0/0 Hongrois est à 88 7/16, le 5 0/0 russe a été relevé à 90 9/16, et l'Oriental à 61 1/4. Le 5 0/0 Italien a monté à 82,70.

Le marché de nos rentes, qui avait fléchi un moment hier, a repris le mouvement de hausse avec une nouvelle vivacité; le 5 0/0 s'est élevé en clôture à 117,55; le 3 0/0 ancien reste à 82,40; l'Amortissable fait 84,85; les primes sont toujours demandées, ce qui fait supposer que la spéculation ne croit pas le mouvement à son terme.

Les institutions de Crédit, la hausse qui est indiquée semblait depuis quelque temps être plus lente à se produire, aujourd'hui le mouvement a commencé assez vigoureusement sur les actions de quelques sociétés. La Banque de Paris fait 900. Le Crédit foncier a monté à 1,127. La Banque d'Escompte a regagné le cours de 800 et la Banque hypothécaire a remonté à 635. On a aussi relevé le Mobilier français qui finit à 703. Le Crédit lyonnais est coté 945 en clôture.

Les actions du canal de Suez sont cotées en hausse légère à 877; les délégations sont à 685; le Gaz parisien fait 1,346.

Remarquons la hausse des actions des Chemins de fer de Lyon qui sont cotées à 210 à la suite d'une grande augmentation de recettes. Toutes les actions de nos grandes lignes sont recherchées.

Les heures étrangères arrivant en hausse aujourd'hui et la réaction d'hier a été effacée rapidement sur les fonds internationaux. Nous les laissons au plus haut ainsi le Berlin a fini à 75 1/16, le 6 0/0 Hongrois est à 88 7/16, le 5 0/0 russe a été relevé à 90 9/16, et l'Oriental à 61 1/4. Le 5 0/0 Italien a monté à 82,70.

Le marché de nos rentes, qui avait fléchi un moment hier, a repris le mouvement de hausse avec une nouvelle vivacité; le 5 0/0 s'est élevé en clôture à 117,55; le 3 0/0 ancien reste à 82,40; l'Amortissable fait 84,85; les primes sont toujours demandées, ce qui fait supposer que la spéculation ne croit pas le mouvement à son terme.

Les institutions de Crédit, la hausse qui est indiquée semblait depuis quelque temps être plus lente à se produire, aujourd'hui le mouvement a commencé assez vigoureusement sur les actions de quelques sociétés. La Banque de Paris fait 900. Le Crédit foncier a monté à 1,127. La Banque d'Escompte a regagné le cours de 800 et la Banque hypothécaire a remonté à 635. On a aussi relevé le Mobilier français qui finit à 703. Le Crédit lyonnais est coté 945 en clôture.

Letres Mortuaires et d'Obits à l'imprimerie Alfred Robour. — Avis gratuit dans les deux éditions du Journal de Roubaix et dans la Gazette de Tourcoing (journal quotidien).

Entreprise de Peinture, Décor et Vitrierie LÉON BONNAVE-CLIQUE RUE DU PAYS, ROUBAIX Système perfectionné pour veranda et lanternaux

THEATRE DE ROUBAIX rue du Fontenoy. Direction: G. DESCHAMPS Bureaux à 7 h. 1/2. — Rideau à 8 h. Dimanche 21 mars, spectacle offert aux dames. Une dame accompagnée d'un cavalier ne paiera pas; deux dames ne paieront qu'une place.

Les Mousquetaires ou vingt ans après, drame en 5 actes, à grand spectacle, précédé du Bourreau de Béthune ou le Moine vengeur, prologue en un acte. Costumes nouveaux.

Santé et énergie à tous rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de santé dite: REVALESCIERE Du BARRY, de Londres

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipation, glaires, flatulences, aigreurs, coliques, nausées, renvois, vomissements, maux de gorge, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, éternuements, oppression, congestion, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang.

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes: 1/4 kil. 2 fr. 25; 1/2 kil. 4 fr. 10; 3/4 kil. 6 fr. 10; 1 kil. 8 fr. 10. Dépôt à Roubaix, chez MM. Morelle-Bourgeois; Desfontaines, épicerie à la place Robert; Epicerie-Centrale, 13, rue Saint-Georges; Tourcoing, chez MM. Bruneau, pharmacien, rue de Lille, Despinoy, épicerie, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Dr Barry et Cie (Limited), rue Castiglione, Paris.

ANNONCES LÉGALES, JUDICIAIRES, COMMERCIALES ET AVIS DIVERS

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour les insertions des AVIS DE VENTES JUDICIAIRES, FOLIAIRES, MATIONS DE BIENS, et autres PUBLICATIONS LÉGALES et JUDICIAIRES

ANNONCES LÉGALES AVIS IMPORTANT Les annonces légales et judiciaires des cantons de Roubaix et de Lambou, insérées dans le grand édition du Journal de Roubaix sont publiées gratuitement dans les éditions de cinq semaines dans la Gazette de Tourcoing.

PUBLICATIONS LÉGALES Etude de M. PAUL DE RENTY, avoué, 19, rue d'Angleterre, à Lille

PURGE LÉGALE Par exploit de DESAINS, huissier à Lille, en date du 17 mars 1880, enregistré.

À la requête de M. Alfred-Ferdinand Welcomme, employé de commerce demeurant à Roubaix, rue Neuve, 47, et de Madame Josephine Grau, son épouse, de lui assistée et autorisée, demeurant avec lui, co-intéressés, demeurant au domicile est élu à Lille, rue d'Angleterre 19, en l'étude de M. DE RENTY, avoué près le Tribunal civil de Lille.

Notification a été faite à M. le Procureur de la République près le Tribunal civil de Lille.

D'un acte dressé au greffe du Tribunal civil de Lille le neuf mars 1880, enregistré, constatant le dépôt fait par M. DE RENTY au greffe, le dit jour, de l'expédition d'un acte par lequel M. DUTHOIT, notaire à Roubaix, le trois février 1880, enregistré, contenant vente par Madame Sophie Louise Desvariez, propriétaire, demeurant à Lille, veuve de M. Edouard Jean-Baptiste Desvariez, au profit des époux Welcomme-Grau, d'une propriété sise dans la commune de Croix, hameau du Crêchet, comprenant jardin d'agrément, avec pavillon et maison de concierge, d'une contenance de 25 ares, 14 centiares, 24 dix millièmes, d'un côté à Filipe frères, halle mlyonnaise et mur séparatif entre deux, d'autre côté à Baudringhien autrefois Prouvost et à Filipe frères, dans le fond aux enfants Delautre, et pardevant à la rue de Bapaume autrefois sentier du Crêchet. Moyennant les charges, clauses et conditions énoncées audit contrat.

Les anciens propriétaires étaient: 1° M. Achille-Joseph Desvariez et Madame Sophie-Jacobine-Louise-Hortense Desvrene, son épouse; 2° Madame Rosalie Penz, veuve de M. Pierre-Joseph Lepoutre; 3° Madame Marie-Florence Barré, veuve de M. François Penz.

vingt mars mil huit cent quatre-vingt, P. 75. 7 et 8, Roubaix, cinq francs, décime compris. (Signé) GRIMPRET.

Etude de M. HENRY MATHON-WAREMBOURG, négociant, et M. Georges MATHON-CUVELIER, ses fils, tous deux demeurant et domiciliés à Roubaix.

Ont constitué entre eux une société en nom collectif pour l'achat et la vente des matières premières pour la fabrication des tissus, sous la raison: HENRY MATHON et Fils

Que le siège de la Société est établi à Roubaix, rue des Lignes; Que les associés apportent en société des capitaux suffisants; Qu'elles signature, la gestion et l'administration de la société appartiennent à chacun des associés qui ne pourront faire usage de la signature sociale que pour les affaires de la société inscrites sur les livres sociaux.

Que la Société est contractée pour neuf années, du premier mai mil huit cent quatre-vingt-avril mil huit cent quatre-vingt-neuf. Deux expéditions dudit acte ont été déposées les vingt mars 1880, l'une au greffe du tribunal de commerce de Roubaix, l'autre au greffe de la Justice de paix du canton ouest de ladite ville.

HENRY MATHON G. MATHON-CUVELIER. Immeubles à Vendre ou à Louer Etude de M. DUTHOIT, notaire à Roubaix, rue du Pays.

ROUBAIX Rue des Arts (entre la rue de l'Épée et le chemin de fer) DOUZE LOTS de TERRAIN propres à bâtir ayant chacun un front de cinq mètres sur une profondeur d'environ dix-sept mètres à partir de l'alignement de la rue

A VENDRE Par juridiction publique, pour sortir d'indivision L'an 1880 le jeudi 1er avril, à trois heures de relevée M. DUTHOIT, notaire en son étude à la vente au plus offrant desdits terrains.

Etude de M. DUTHOIT, notaire à Roubaix, rue du Pays

ROUBAIX Belle MAISON à usage d'estaminet Enseigne: à l'Escargot Occupation de M. Margo, au loyer de 420 francs l'an

AVENDRE par adjudication Mardi 23 mars 1880, à trois heures de relevée, en l'étude de M. DUTHOIT, notaire à Roubaix, rue du Pays. 20961

Etude de M. VAHÉ, notaire à Roubaix ROUBAIX quartier de la rue des Arts et de la rue de l'Épée

AVENDRE I. — UNE CHOQUE DE Cinq MAISONS à ÉTAGE front à rue, d'un revenu annuel d'environ 1,600 fr.

II. — 700 Mètres carrés DE TERRAIN à bâtir aussi front à rue S'adresser, pour traiter, audit M. VAHÉ. 20980

Etude de M. VAHÉ, notaire à Roubaix ROUBAIX Boulevard de Metz, ancien chemin des Couteaux QUATRE MAISONS divisées en 5 demeures dont une à usage de cabaret, sous l'enseigne: A. Dernier sou Et 991 mètres carrés

DE FONDS ET TERRAIN AVENDRE Le Lundi 22 Mars, à 3 heures, en l'étude. 20979 Etudes de M. VAHÉ, notaire à Roubaix, et M. HOUZE, avoué à Lille, square Jussieu, n° 11. VILLE DE ROUBAIX Neuf MAISONS avec Terrain propre à bâtir

A VENDRE en un seul lot, sur hausse de mise-à-prix Le jeudi 8 avril 1880, à trois heures de relevée, M. VAHÉ, notaire à Roubaix, procédera en son étude, à l'ADJUDICATION publique au plus offrant et dernier enchérisseur de: 1° Un TERRAIN propre à bâtir, sis à Roubaix, rue du Bois, d'une contenance de 6 ares 02 centiares 48 dix-millièmes sur lequel terrain se trouve 9 maisons à usage d'ouvriers. Le tout tenant à M. François Roussel, à M. Collin et pardevant à la rue du Bois. Sur la mise-à-prix de 30,000 fr.

S'adresser pour les renseignements: 1° A M. VAHÉ, notaire à Roubaix, chargé de la vente et dépositaire du cahier des charges; 2° A M. PAQUET, avoué co-légitime, demeurant à Lille, rue Pœble, 16; Et 3° A M. HOUZE, avoué poursuivant la vente, demeurant à Lille, square Jussieu, n° 11. 21086

Etude de M. Leon POISSONNIER, notaire à Roubaix. VILLE DE ROUBAIX rue Saint-Joseph, n° 78. Maison de rentier A VENDRE sans charge de bail. Le lundi 5 avril 1880, à 3 heures, en l'étude de M. POISSONNIER, sise rue de Lille, 15.

Cette maison est occupée, sans bail, par Mme veuve Leclercq. 21031 WASQUEHAL, près la Place Belle MAISON d'habitation, avec grand jardin et écurie, à M. DRE à la main. S'adresser à M. POISSONNIER, notaire à Roubaix. 20964

Etude de M. DUCHANGE, notaire à Roubaix Ville de Roubaix rue St-Honoré, n° 9 MAISON à étage

Comprenant: Cave, corridor, cuisine, deux autres pièces au rez-de-chaussée, trois chambre à l'étage, et grenier au-dessus, et dans laquelle des lieux d'aisance, citerne et pompe pour le puits. A VENDRE pour en jouir de suite en l'étude et par le ministère de M. JUCHANGE, le lundi 22 mars 1880, à 2 heures de relevée.

Pour tous renseignements, s'adresser audit M. DUCHANGE. 20908 Etude de M. VALENDUQUO, notaire à Lannoy. Ville de Roubaix à l'angle de la rue de la Promenade et de la rue du Havre CINQ BELLES MAISONS rapportant annuellement 2,000 fr. A VENDRE

L'an 1880, le lundi 5 avril, à 3 heures de relevée, en l'étude et par le ministère de

M. GHESQUIÈRES. Pour plus de détail, voir les affiches. 21035-2562 Etude de M. GHESQUIÈRES, notaire à Tourcoing, rue St-Jacques, 88

TOURCOING 1° Rue de la Latte et sentier des Moulins 1 Hectare 32 Ares 90 Centiares DE TERRAIN propre à bâtir ET UNE MAISON MAISON Occupés par M. Delannoy, jardinier

2° Rue du la Latte Une ancienne Ferme ET 75 ARES 51 CENTIARES DE JARDIN VERGER Occupés par M. Wagnon-Honoré. 3° Au Brun-Pain, à front du pavé du Blanc-Four et du chemin du Cinqtoit. 81 Ares 95 Centiares DE Terre en Labour Occupés par les enfants Dumortier

4° Rue du Tilleul, n° 106 MAISON Occupée au loyer annuel de 252 francs. A VENDRE par suite de décès.

Le jeudi premier avril 1880, à 3 heures, en l'étude et par le ministère de M. GHESQUIÈRES. (Voir les affiches avec plan) 21036-2561 Etude de M. GHESQUIÈRES, notaire à Tourcoing, rue St-Jacques, n° 88.

MOUVEAUX, à la Forgette à front de la route de Lille à Tourcoing, à proximité de la gare de Tourcoing-Mouveaux UNE TRÈS-BELLE FERME de fonds de batiments

Verger, Potager et Terres en labour Occupés par M. Cornille-Mulliet et M<sup>me</sup> veuve Destombes-Mulliet. A VENDRE par suite de décès L'an 1880, le mardi 30 mars, à 3 heures en l'étude et par le ministère de M. GHESQUIÈRES. (Voir les affiches avec plan) 21037-2560

Etude de M. NAMUR, notaire à Valenciennes A VENDRE à l'amiable BELLE BRASSERIE avec MAISON d'habitation

située à dix kilomètres environ de Valenciennes Fabrication: 5,000 hectolitres. Grandes facilités pour le paiement du prix. S'adresser pour tous renseignements, audit M. NAMUR. 20970

Etude de M. NAMUR, notaire Commune de Raimismes près la Place A VENDRE à l'amiable CHARMANTE MAISON de campagne

ENTRE COUR ET JARDIN Comprenant: Cuisines basses, salon, deux salles à manger, bureau, office, salle de bain, belles caves, six chambres à coucher, grenier, écurie, trois remises, grange, atelier, bûcher, poulailler, jardins d'agrément et potager et fruitier en plein rapport, le tout d'une superficie de deux hectares environ.

Cette propriété est située à cinq kilomètres de Valenciennes et à cinq minutes de la gare du chemin de fer du Nord, à Raimismes. Elle est occupée par M. Edmond Leroy. S'adresser, pour visiter, à ladite maison, et pour tous renseignements audit M. NAMUR, notaire. 20969

Etudes de M. VERHAEGHE, notaire à Roncq, et de M. BLONDEAU, avoué à Lille. Département du Nord. Arrondissement de Lille. Canton-Nord de Tourcoing Commune de Roncq route de Lille à Menin TROIS MAISONS A VENDRE PAR LICITATION

L'adjudication aura lieu le mardi 30 mars 1880, à deux heures de relevée, en l'étude et par le ministère de M. VERHAEGHE, notaire à Roncq. DÉSIGNATION: COMMUNE DE RONCQ route de Lille à Menin Article premier. DEUX MAISONS, dont une à usage de cabaret, sous l'enseigne: A l'Union, avec cour et écurie et deux ares trente-cinq centiares quatre-vingt-douze dix-millièmes suivant les titres de fonds et cour.

La maison, à usage de cabaret, actuellement occupée par M. Charles Lava, sera libre d'occupation le 1er mai 1880. L'autre maison est occupée, sans bail, par M. Raimerie, au loyer de 84 francs. Ces deux maisons seront vendues, en totalité, sur la mise-à-prix de 5,000 fr.

Article deuxième Une petite maison, comprenant deux places et portant d'une autre place, formant appentis, à proximité de la route de Lille à Menin. Cette maison est occupée, sans bail, par M. Louis Serruys, au loyer de 78 francs. Elle sera vendue sur la mise-à-prix de 800 fr.